

Le rôle pivot de CDC Entreprises dans le programme France Investissement

15 novembre 2006

CDC Entreprises, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts

- en charge des activités **d'intérêt général dans le domaine du capital investissement** ;

- **couvre l'ensemble des segments de marché de l'amorçage aux petites transmissions** :
 - ⇒ capital amorçage
 - ⇒ capital risque technologique
 - ⇒ capital développement
 - ⇒ capital transmission
 - ⇒ capital investissement régional

- a pour finalité des investissements de **15 M€ maximum dans les entreprises.**

CDC Entreprises, acteur majeur du capital investissement en France

- 1,2 Md€ sous gestion dans 203 participations ;
- 5,7 Md€ gérés par les organismes financés ;
 - ⇒ **Effet de levier de 5** sur les capitaux investis par CDC Entreprises
- 2 500 entreprises financées par ces organismes
 - ⇒ 27 Md€ de chiffre d'affaires et 180 000 emplois
- 20% du marché français du capital investissement en 2007 sur les segments visés.

Une équipe de 21 professionnels de l'investissement

- Expérience en fonds de fonds et en investissement direct ;
- Expérience pour faire émerger des acteurs sur des segments peu explorés du marché (l'amorçage par exemple) ;
- Expérience pour pallier aux déficiences conjoncturelles du marché (cf. co-investissement technologique au travers du FCJE après la bulle Internet).

2 Md€ investis par la Caisse des Dépôts pour renforcer les fonds propres des PME françaises

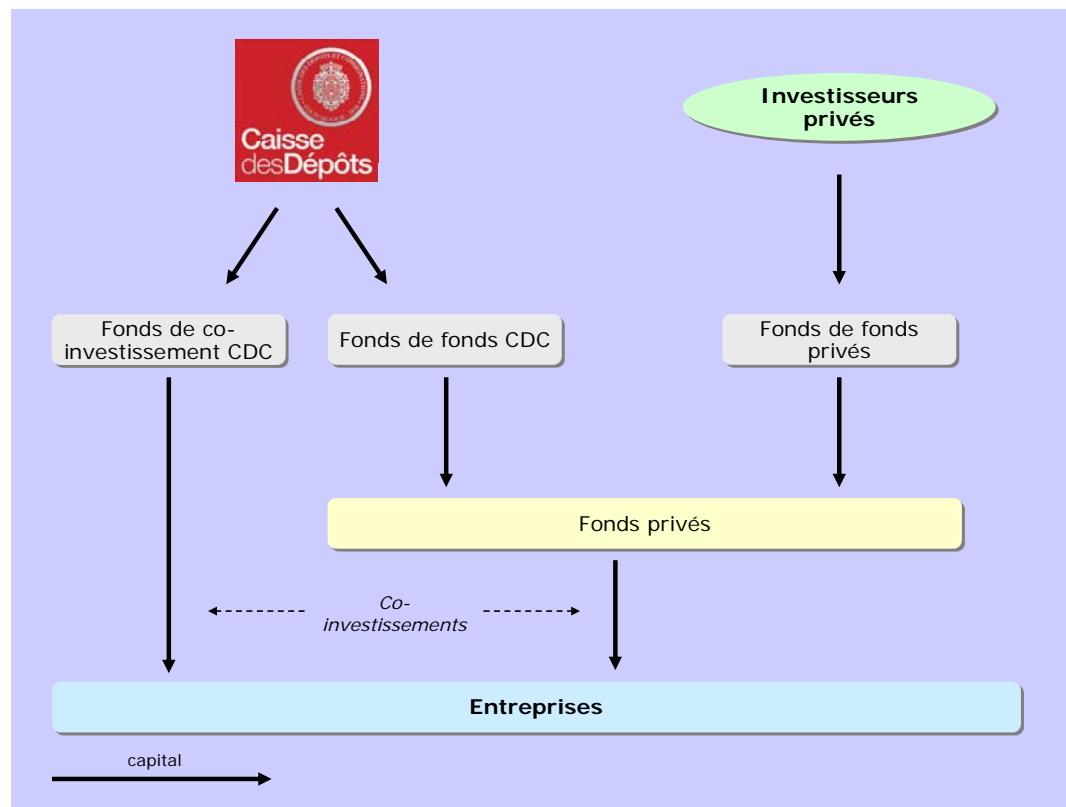
Doublement des moyens actuels :

*Le dispositif France Investissement prévoit que la Caisse des Dépôts consacre **2 Md€ sur 6 ans** – soit **300 M€ par an** en moyenne (dont 100 M€ maximum investis dans les fonds de fonds privés) - pour renforcer les fonds propres des PME françaises, **via sa filiale CDC Entreprises** :*

- 1. moyens d'intervention** du Programme d'intérêt général PME Innovation, accentués ;
- 2. nouveaux segments** de marchés couverts par CDC Entreprises ;
- 3. nouvelles méthodes d'intervention** mises en œuvre par CDC Entreprises.

1. Rappel des interventions existantes de CDC Entreprises dans le cadre du Programme PME Innovation

- Investissement en fonds de fonds dans :
 - ⇒ *le capital risque et le capital amorçage technologique ;*
 - ⇒ *le capital développement national ;*
 - ⇒ *le capital investissement régional.*
- Co-investissement direct dans les entreprises technologiques



1. Des moyens plus importants pour ces interventions existantes

*CDC Entreprises, c'est aujourd'hui **1,4 Md€ d'investissements cumulés***

- D'ici la fin de l'année, ces moyens supplémentaires vont permettre de souscrire :
 - ⇒ 50 M€ dans des fonds de capital risque et amorçage technologique ;
 - ⇒ 70 M€ dans des fonds de capital développement nationaux ;
 - ⇒ 35 M€ dans des fonds de capital investissement régionaux.

2. Un champ d'interventions élargi

*Afin de renforcer son effet de levier sur le marché et l'apport de capital aux PME françaises, **CDC Entreprises** aborde de nouveaux segments de marché :*

1. Investissement dans des fonds de fonds privés ;
2. Soutien des autres acteurs du financement des PME (*business angels*, fonds mezzanine).

2.1. Investissement dans des fonds de fonds privés

Investissement dans des fonds de fonds privés positionnés sur les mêmes segments d'intervention que CDC Entreprises :

- Apports minoritaires de CDC Entreprises dans les fonds de fonds privés :
 - ⇒ 4 fonds de fonds privés à ce jour avec AGF, CNCE, Natexis et SGAM

- Approche sélective de CDC Entreprises, conforme aux pratiques et à la déontologie du marché :
 - ⇒ Perspectives de rentabilité ;
 - ⇒ Potentiel de création de valeur ;
 - ⇒ Professionnalisme et pérennité des équipes.

2.2. Soutien aux autres acteurs du financement des PME

Promouvoir le développement des fonds de business angels et des petits fonds mezzanine :

- Investissement dans des fonds de *business angels* :
 - ⇒ Investissements en quasi fonds propres ;
 - ⇒ Critères de rentabilité et de professionnalisme en ligne avec le marché.

- Garanties pour les fonds de *business angels* :
 - ⇒ Dispositif Garantie Capital PME.

- Investissement dans des fonds dédiés aux petites opérations de mezzanine :
 - ⇒ Encourager la création et le développement de ces acteurs ;
 - ⇒ Interventions en fonds propres ou quasi fonds propres.

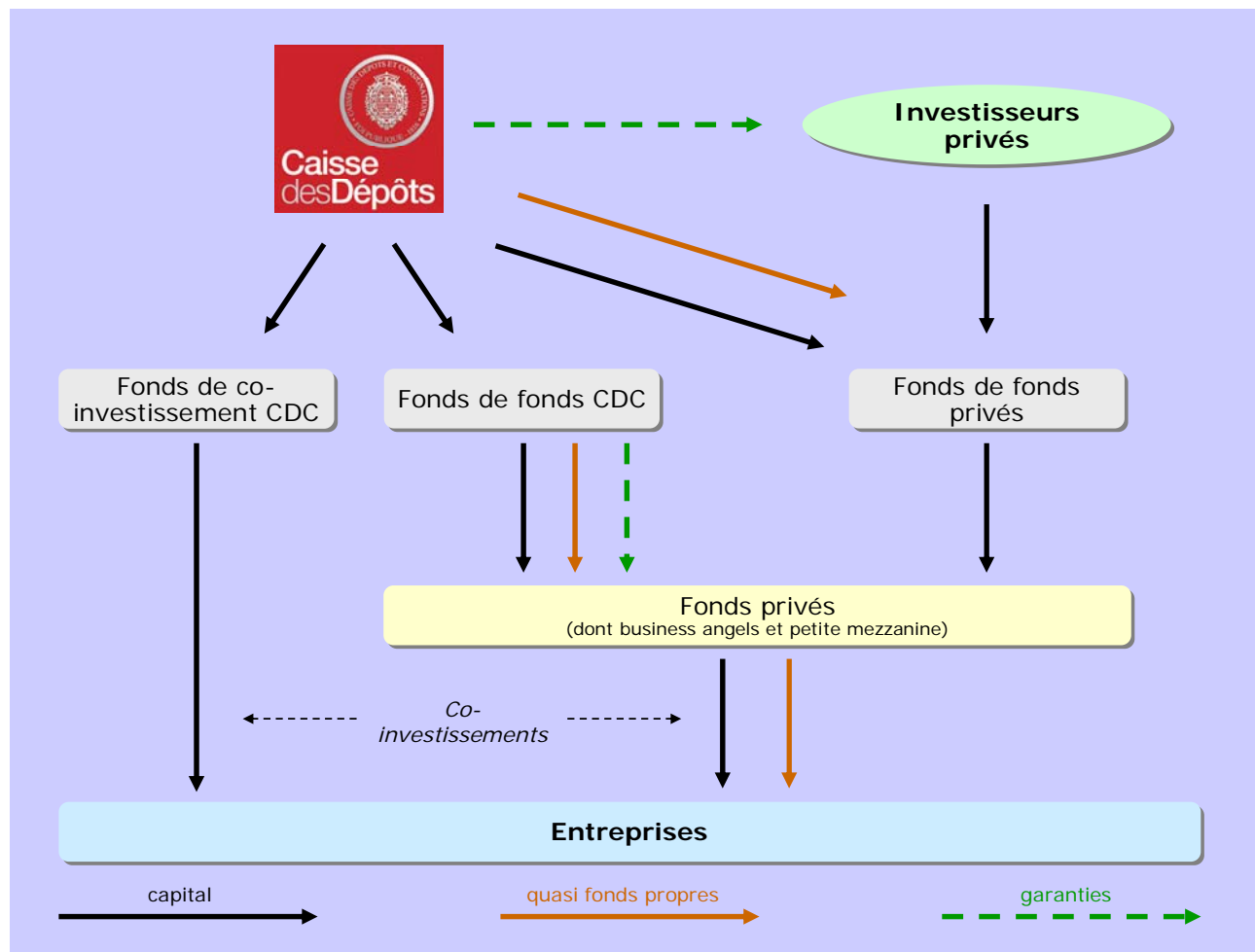
3. Nouveaux instruments d'intervention

Réflexions autour de modalités alternatives d'intervention, dont le Comité d'orientation de France Investissement évaluera l'opportunité en fonction des besoins du marché :

- Investissement en quasi fonds propres dans des fonds :
 - ⇒ Remboursement prioritaire partiel ou total pour CDC Entreprises ;
 - ⇒ Perspectives de rentabilité supérieures pour les autres investisseurs.

- Garanties des investissements dans des fonds de fonds au profit d'investisseurs institutionnels :
 - ⇒ Tarifées aux conditions de marché ;
 - ⇒ Partenariat avec OSEO garantie.

Vue générale des interventions de la Caisse des Dépôts dans le cadre de France Investissement



Principes généraux d'investissement

CDC Entreprises investira conformément aux meilleures pratiques de place aux cotés d'investisseurs privés, et de façon à préserver son intérêt patrimonial :

- En respectant le jeu normal de la concurrence entre les acteurs du marché ;
- Selon les normes et les exigences de rentabilité et de liquidité usuelles ;
- Dans le respect des règles de déontologie, d'ISR et de LAB ;
- Avec une phase d'évaluation :
 - ⇒ Stratégie du fonds pertinente
 - ⇒ Professionnalisme et expérience avérée des équipes
- Et une phase de négociation :
 - ⇒ Conditions d'investissement
 - ⇒ Documentation juridique

Le rôle pivot de CDC Entreprises dans le programme France Investissement

15 novembre 2006



Le rôle de CDC Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts, dans le dispositif France Investissement

SOMMAIRE

PARTIE I :

LE ROLE DE CDC ENTREPRISES DANS LE DISPOSITIF FRANCE
INVESTISSEMENT

PARTIE II :

CDC ENTREPRISES ET LE PROGRAMME PME INNOVATION : 12 ANS D'ACTION
EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES A POTENTIEL
DE CROISSANCE

ANNEXES :

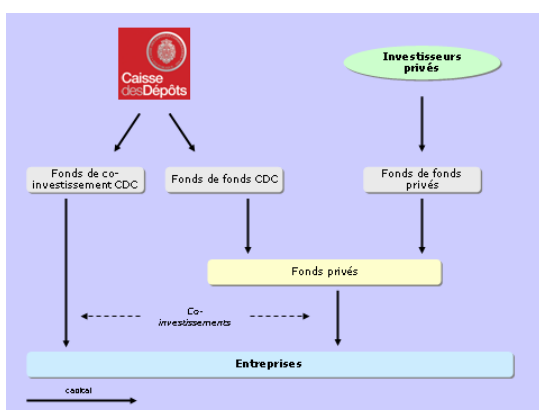
EQUIPE DE DIRECTION DE CDC ENTREPRISES

REPERES DE L'HISTOIRE

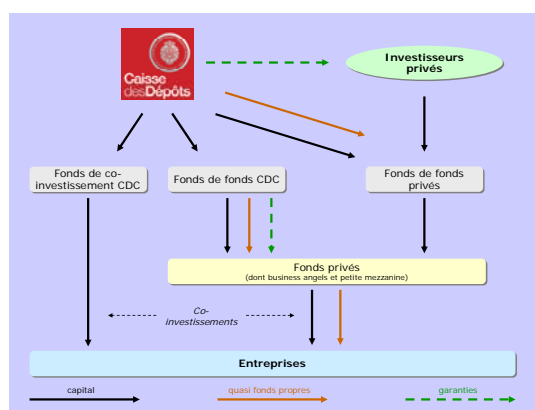
LE ROLE DE CDC ENTREPRISES DANS LE DISPOSITIF FRANCE INVESTISSEMENT

Dans le cadre de France Investissement, CDC Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts en charge des activités d'intérêt général dans le domaine du capital investissement, poursuivra les activités de son Programme *PME Innovation* avec des moyens plus importants et un champ d'interventions élargi. Rappelons qu'elle intervient actuellement principalement indirectement sur l'ensemble des segments de marché visés, à hauteur de 150 M€ par an. *Le dispositif France Investissement prévoit que la Caisse des Dépôts consacre 2 Md€ sur 6 ans – soit 300 M€ par an en moyenne – pour renforcer les fonds propres des PME françaises.*

Interventions actuelles de la Caisse des Dépôts dans le cadre du Programme PME Innovation



Elargissement des interventions de la Caisse des Dépôts dans le cadre de France Investissement



Un champ d'interventions élargi

Ce nouveau programme donne à CDC Entreprises l'occasion d'accroître sa gamme d'interventions, toujours dans l'objectif de renforcer et compléter aux conditions de marché la chaîne de financement en fonds propres des PME françaises.

A ce titre :

- elle pourra investir dans des fonds de fonds privés qui ont le même positionnement que les fonds de fonds qu'elle gère dans le cadre du programme ;
- elle proposera des modalités alternatives d'intervention auprès des fonds et sociétés de capital investissement ;
- elle pourra élargir ses interventions aux autres acteurs de la chaîne du financement des PME (business angels et fonds mezzanine) ;
- elle renforcera ses interventions de co-investissement pour faire émerger des « champions français », en l'étendant notamment au capital développement.

Les modalités de mise en œuvre de chacune de ces nouvelles interventions – dont la liste est donnée ci-dessous – seront précisées avant la fin de l'année, à l'issue d'un travail de réflexion et de concertation que la Caisse des Dépôts va engager avec les acteurs concernés ainsi qu'avec OSEO garantie, pour les interventions sous forme de garantie.

Il est précisé que ces interventions seront menées à des conditions de marché, et auprès d'équipes de professionnels capables de lever des nouveaux fonds sur la base de leurs expériences et performances passées.

Des investissements dans des fonds de fonds privés

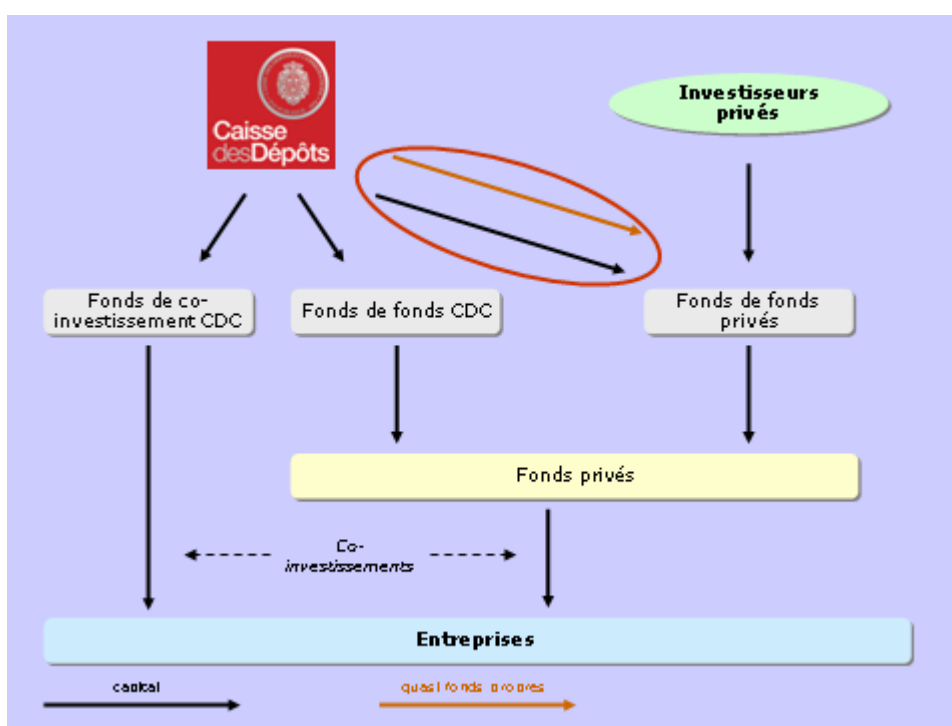
Il est proposé aux investisseurs privés qui le souhaitent de constituer des fonds de fonds destinés à investir selon des critères similaires à ceux adoptés par CDC Entreprises dans la gestion de ses interventions au titre du dispositif France Investissement. CDC Entreprises pourra investir dans ces fonds en fonds propres ou quasi fonds propres.

L'apport en fonds propres de CDC Entreprises dans un tel fonds de fonds sera en tout état de cause inférieur à la moitié la taille de ce dernier.

Toute société de gestion privée de fonds de fonds ayant réuni un premier tour de table significatif et qui souhaite solliciter un investissement de CDC Entreprises devra lui transmettre son projet afin qu'elle l'évalue selon les critères usuels de la profession.

Les investissements de CDC Entreprises s'effectueront de façon sélective, en fonction notamment des perspectives de rentabilité et du potentiel de création de valeur du fonds de fonds, appréciés conformément aux pratiques et à la déontologie du marché.

Jusqu'à 100 M€ par an pourront être consacré à cette activité par la Caisse des Dépôts.



Des modalités alternatives d'intervention auprès des fonds et sociétés de capital investissement

CDC Entreprises étudie des pistes de réflexion autour de modalités alternatives de financement, qui restent à évaluer. Le Comité d'orientation du nouveau dispositif évaluera leur opportunité.

Investissements en quasi fonds propre dans des fonds ou sociétés de capital investissement

Dans les fonds et société d'investissement où elle a pris la décision d'investir, CDC Entreprises pourra, lorsqu'un tel financement est pertinent, investir sous forme de parts ou de titres spécifiques lui donnant accès à un remboursement prioritaire total ou partiel, créant en contrepartie un effet de levier financier de nature à augmenter les perspectives de rentabilité des autres investisseurs.

Ces investissements alternatifs pourront être le cas échéant menés en complément d'un investissement en capital pari passu 'classique'.

* L'effet de levier conduit à augmenter le risque pour les autres investisseurs ; par ailleurs le fonds devra être en mesure de verser des intérêts. Dès lors, la cible de telles interventions sera plus naturellement constituée de fonds de capital développement, plutôt que de capital risque.

Investissement dans des fonds dédiés aux petites opérations en mezzanine

Il existe peu de fonds français investissant en quasi fonds propres dans les PME pour des montants allant jusqu'à quelques millions d'euros, alors que de tels acteurs sont présents dans la chaîne du financement des PME en Allemagne et dans les pays anglo-saxon. Ils permettent d'offrir des modes de financement alternatifs au capital investissement, en particulier pour les PME technologiques (fonds de dette à risque).

CDC Entreprises cherchera à encourager la création et le développement d'acteurs de qualité sur ce segment de marché, en investissant dans les projets les plus prometteurs. Ces investissements pourront prendre la forme de souscriptions en fonds propre ou d'interventions en quasi fonds propres.

Des moyens plus importants pour les interventions existantes

Cela concerne son action en matière :

- d'investissement en fonds de fonds dans le capital risque et le capital amorçage technologique ;
- d'investissement en fonds de fonds dans le capital développement national ;
- d'investissement en fonds de fonds dans le capital investissement régional ;
- de co-investissements dans le capital risque (TIC et biotech).

Investissement en fonds de fonds dans le capital risque et le capital amorçage technologique

L'activité très soutenue de CDC Entreprises au cours du premier semestre 2006 s'est concrétisée en juillet dernier par la souscription à 4 nouveaux fonds de capital risque pour un montant cumulé de plus de 70 M€. Ces souscriptions ont permis à AURIGA III, VENTECH III, MATIGNON TECHNOLOGIES II et I-SOURCE III de réaliser des closings à des niveaux significatifs puisque les fonds ainsi levés représentent près de 335 M€.

Avec plus de 20 % des montants investis dans ces fonds, et les compléments de souscriptions prévus, CDC Entreprises conforte sa place de premier investisseur dans les fonds de capital risque français gérés par des équipes professionnelles, et confirme ainsi son effet d'entraînement du secteur tout en intervenant à des conditions de marchés.

Dans le cadre des nouvelles orientations, CDC Entreprises devrait prochainement souscrire environ 50 M€ supplémentaires, dont 25 M€ dans 2 fonds transfrontaliers de capital risque ayant une activité d'investissement très significative en France (grâce à la présence d'une équipe locale) et accompagnant activement les sociétés de leur portefeuille au-delà des frontières nationales.

Investissement en fonds de fonds dans le capital développement national

L'équipe d'investissement de CDC Entreprises est également très active dans le domaine du capital développement avec un montant cumulé d'investissement de plus de 40 M€ depuis début 2006 (SIPAREX MIDCAP, XPANSION, HEXAGONE II, IFI II).

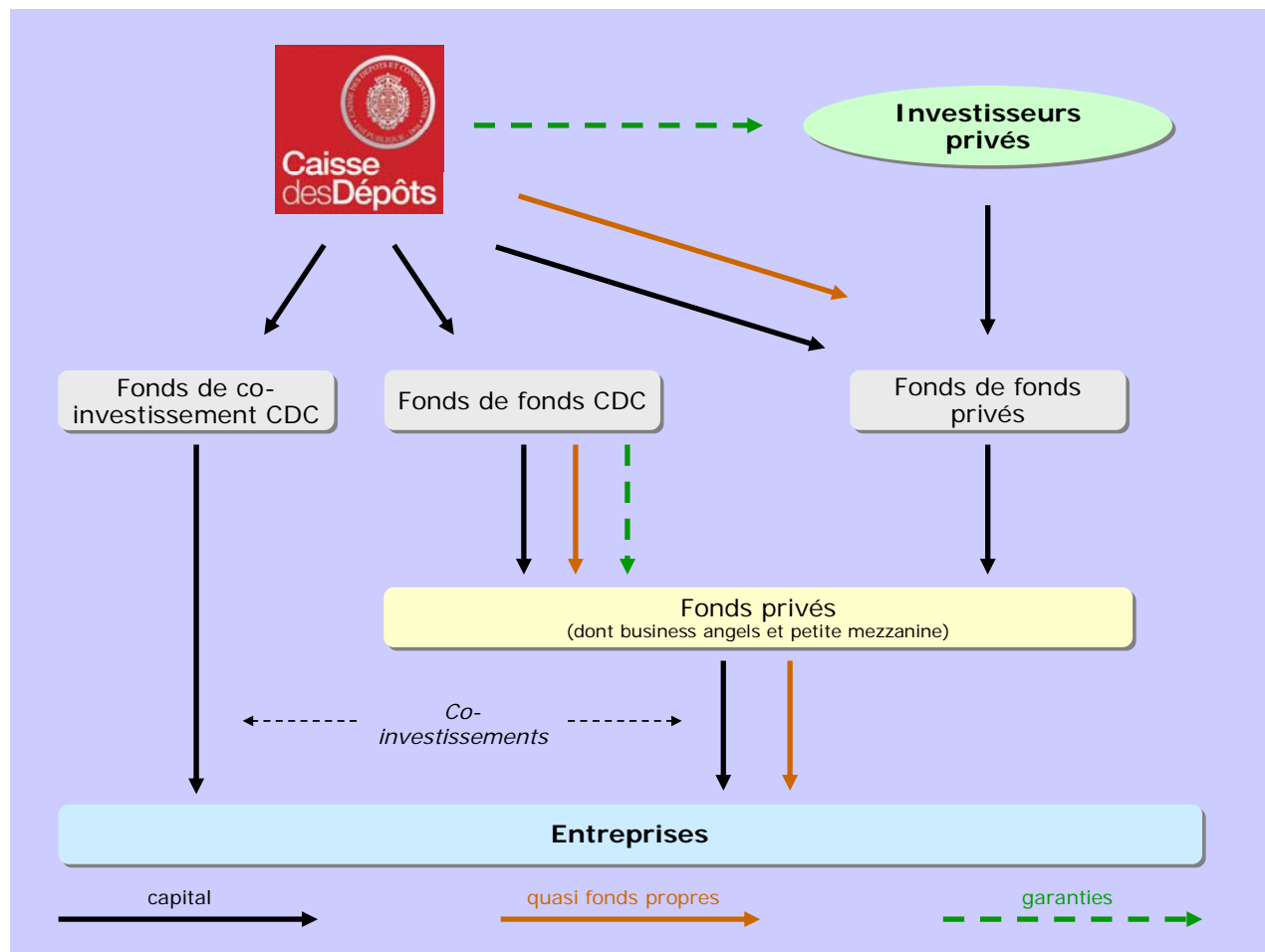
De nombreux projets de fonds de capital développement sont par ailleurs en création, et donneront lieu à de nouvelles souscriptions prochainement. Plus de 70 M€ devraient ainsi être souscrits par CDC Entreprises d'ici fin 2006, qui entend ainsi significativement renforcer son action sur ce segment de marché essentiel pour le développement économique du pays.

Investissement en fonds de fonds dans le capital investissement régional

Dans le domaine du capital investissement régional, CDC Entreprises contribuera avant la fin de l'année à la création ou au développement de 8 fonds régionaux de capital développement / transmission et de capital risque.

Près de 35 M€ seront engagés, qui permettront la levée de plus de 130 M€ au total. C'est ainsi que dans le cadre de sa politique de développement du capital investissement régional, CDC Entreprises confirme son rôle majeur dans le développement durable et équitable des entreprises.

Schéma d'ensemble du dispositif France Investissement



CDC ENTREPRISES ET LE PROGRAMME PME INNOVATION :

12 ANS D'ACTION EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES A POTENTIEL DE CROISSANCE

1- Bilan :

La Caisse des Dépôts est l'un des rares investisseurs de long terme en France et un intervenant majeur du capital investissement. En ce sens, elle a initié avec l'Etat, en 1994, un programme de financement en fonds propres pour les PME, basé sur des interventions en fonds de fonds : le Programme PME Innovation (initialement PME Emploi, dont les dates clé figurent en annexe).

Ce programme d'investissement est géré par une filiale de gestion dédiée exclusivement à cette activité, CDC Entreprises, qui réunit une équipe de 21 professionnels de l'investissement (CV en annexe) épaulés par une équipe de fonctionnels.

Depuis sa création en 1998, CDC Entreprises a investi, au titre du Programme PME Innovation de la Caisse des Dépôts 1,4 Md€ (dont 963 M€ pour compte propre) dans 262 véhicules d'investissement.

CDC Entreprises gère aujourd'hui 1,2 Md€, dont 750 M€ pour compte propre.

Elle détient un portefeuille de 203 participations, parmi lesquelles des fonds et sociétés de capital investissement qui gèrent 5,7 Md€, soit un effet de levier de 5.

Elle a ainsi financé par l'intermédiaire de ces véhicules d'investissement quelque 2 500 entreprises à potentiel de croissance, qui représentent environ 27 Md€ de chiffre d'affaires et près de 180 000 emplois.

Chiffres clés :

1,2 Md€ sous gestion

203 participations

5,7 Mds€ gérés par les organismes en portefeuille

Soit un effet de levier de **5**

2 500 entreprises à potentiel financées qui représentent

27 Md€ de chiffre d'affaires

180 000 emplois

2- Stratégie :

Dès l'origine du Programme, CDC Entreprises a poursuivi une stratégie visant à pallier les déficiences structurelles du marché tout en mettant en place des actions conjoncturelles nécessaires à son développement.

Sa philosophie consiste à investir à l'appui des politiques publiques mais aux conditions de marché, sur le segment des entreprises à potentiel dont les risques et la rentabilité rendent nécessaires la stimulation et l'entraînement de l'initiative privée.

Sa première action dans ce domaine s'est concentrée sur le développement et à la création d'un réseau dense d'organismes régionaux d'investissement. Plus de 75 organismes couvrant tout le territoire national ont été financés, compensant ainsi la traditionnelle asymétrie de financement entre la capitale et les régions.

Par la suite, faisant le constat avec les pouvoirs publics du manque de financements pour les entreprises technologiques en création, CDC Entreprises est devenu l'investisseur de référence - et souvent le co-créateur - des fonds d'amorçage.

Les fonds nationaux et sectoriels de capital amorçage I-SOURCE, EMERTEC et BIOAM ont ainsi été créés respectivement pour couvrir les domaines des TIC, de l'électronique et des technologies dures et des sciences de la vie. Le cas d'I-Source est intéressant à double titre : il fut le premier fonds d'amorçage constitué, servant ainsi de modèle aux autres fonds sectoriels, et il constitue un cas exemplaire de l'action de CDC Entreprises. En levant actuellement son cinquième véhicule d'investissement (I-SOURCE 3) I-SOURCE GESTION confirme la pertinence du modèle initié en 1998 (I-SOURCE gère par ailleurs les fonds I-SOURCE, I-SOURCE 2, C-SOURCE dans le domaine multimédia et T-SOURCE dans le domaine des télécoms).

Etude de cas n°1 : capital amorçage

Lancement d'une société de gestion dédiée au financement des PME dans les TIC, dès l'amorçage.

Créée en 1999 avec le soutien de CDC Entreprises et de l'INRIA (à travers sa filiale INRIA-Transfert), I-Source Gestion gère des fonds de capital risque dédiés au financement, dès le stade de l'amorçage, des sociétés à fort potentiel de croissance dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (logiciel, multimédia et télécom). I-Source Gestion investit en premier tour de table dans des sociétés en création ou de moins de 3 ans d'âge et les accompagne lors des tours suivants si nécessaire.

A ce jour, I-Source Gestion a investi dans 50 PME. Elle gère actuellement un montant total de près de 160 M€ à travers 3 générations de FCPR, dont le dernier - I-Source3 - vient de réunir 50 M€ auprès d'organismes de recherches (Groupe des Ecoles de Télécommunications, INRIA-Transfert), d'un industriel (Alcatel) et d'investisseurs institutionnels (CDC Entreprises, MACIF, GIMV). Il vise une taille cible de 110 M€. En soutenant I-Source Gestion dès l'origine, CDC Entreprises a ainsi participé activement à la création et au développement d'un acteur intervenant dans les toutes premières phases de financement des entreprises technologiques, où les fonds font souvent défaut.

I-Source Gestion a notamment investi dans les sociétés POLYSPACE (certification de logiciels embarqués), JOBPARTNERS (logiciel de gestion des RH), SMARTJOG (distribution par satellite de contenus entre les acteurs du secteur audiovisuel) et SEQUANS (composants et solutions logicielles pour la norme WiMax).

Toujours dans le cadre de sa stratégie visant à pallier les déficiences du marché, CDC Entreprises a également contribué au lancement de fonds spécialisés dans certains secteurs essentiels. Ce fût notamment le cas du FCPR DEMETER. Ce fonds de capital développement, dédié aux éco-énergies et éco-industries, a été conçu et lancé à un moment où le marché manquait de fonds dédié dans ce domaine.

Etude de cas n°2 : capital développement

Lancement d'un fonds dédié au secteur de l'environnement et du développement durable.

La préservation de l'environnement et des ressources énergétiques est devenu un défi majeur de notre civilisation. Le développement durable fait des éco-industries (traitement de l'eau, de l'air, des déchets), éco-énergies (énergies renouvelables, économies d'énergie) et sécurité du cadre de vie, des marchés aujourd'hui très attractifs, sur lesquels les entreprises européennes et françaises ont développé depuis longtemps un savoir faire tant dans les technologies que dans les services. Constatant l'absence de fonds dédiés dans ce secteur, CDC Entreprises a incubé et sponsorisé le fonds DEMETER en investissant 30 M€ dès son lancement, jouant ainsi un rôle

déterminant dans la création d'un fonds sur un secteur insuffisamment couvert et essentiel à l'économie.

Le FCPR DEMETER a une stratégie originale dédiée au secteur de l'environnement et du développement durable, ce qui en fait le seul fonds de capital développement sur ce secteur ciblant prioritairement les PME françaises et européennes non cotées, déjà existantes et profitables. En effet, l'étude de marché ayant présidé à son lancement a montré que leur nombre est important en France et en Allemagne (1 200 entreprises au moins dans la cible d'investissement) et qu'elles sont les mieux placées pour profiter, grâce à un apport de fonds propres, de l'inflexion de croissance des marchés ciblés.

Lancé en octobre 2005 ce fonds a, en moins d'un an, réuni plus de 100 M€ auprès de souscripteurs de premier rang. Il a réalisé plusieurs prises de participations significatives dont Paprec (un des principaux acteurs indépendants de la filière recyclage) et Vergnet (concepteur et fabricant d'éoliennes de moyenne puissance destinées aux zones cycloniques et aux zones isolées).

La stratégie d'investissement de CDC Entreprises est également guidée par la recherche de la taille critique pour les fonds qui lui sont affiliés. Cela s'est concrétisé par la constitution du Fonds de promotion pour le capital risque (FPCR), peu de temps après l'éclatement de la bulle technologique. A un moment où les fonds ne trouvaient plus assez de financement, le FPCR a permis d'investir dans les nouveaux véhicules d'investissement des équipes de capital risque les plus méritantes. Successeur du FPCR, le Fonds de fonds technologique (FFT) poursuivra cette stratégie en ne finançant que les fonds de capital risque d'une taille supérieure à 50 M€.

Etude de cas N°3 : capital risque technologique

Investissement aux conditions de marché dans les FCPR successifs d'Auriga Partners

CDC Entreprises a récemment investi dans le fonds de capital risque Auriga Ventures III, troisième FCPR géré par Auriga Partners. CDC Entreprises avait précédemment investi dans les fonds Auriga Ventures I et Auriga Ventures II gérés par cette même société de gestion. Le soutien, progressivement renforcé, de CDC Entreprises a permis à Auriga Partners d'atteindre une taille critique et très significative pour son troisième véhicule d'investissement. CDC entreprises a ainsi conforté l'un des acteurs historiques et reconnus du capital risque français.

Auriga Ventures III est l'un des premiers fonds européens à dominante technologies et sciences du vivant. En termes de stratégie, Auriga Ventures III suivra la trajectoire des fonds Auriga Ventures I et II, à savoir une focalisation sur des projets amont (amorçage ou early stage), à très fort potentiel de développement, dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences du vivant et de l'équipement médical. Leurs principales caractéristiques seront de reposer sur des technologies de rupture ciblant des marchés mondiaux, et de nécessiter un financement global optimisé permettant d'obtenir de forts retours sur investissement. L'équipe est indépendante et emmenée par un trio fondateur cumulant soixante-dix années d'investissement en early stage et une collaboration travaillant ensemble depuis de plus de quinze ans. Elle comprend neuf partenaires au total, aux profils variés et complémentaires. Ses membres, qui, dans leur majorité, ont rejoint Auriga depuis plus de sept ans, ont à cœur d'accompagner au mieux le développement des sociétés du portefeuille, en particulier par leur présence systématique aux conseils d'administration ou de surveillance. Enfin, au-delà de son action d'investissement, Auriga Partners a pour ambition de continuer à jouer un rôle « d'agitation positive » de l'écosystème de l'innovation, en maintenant des liens forts avec les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, et en contribuant activement et de façon déterminante à des conférences ou autres actions de réflexion.

Axe initial de sa stratégie, le capital investissement régional est entré dans une deuxième phase plus mature, dans laquelle CDC Entreprises joue un rôle de structuration du tissu d'acteurs locaux. En initiant ou en encourageant le rapprochement de structures régionales, elle cherche ainsi à permettre aux fonds d'investissement d'atteindre une taille critique, élément essentiel de leur développement et de leur équilibre économique. Le cas du rapprochement de Sofimac (Clermont Ferrand) et de Centre Capital développement (Orléans) constitue en ce sens un exemple de cette action menée sur le terrain.

Etude de cas n°4 : capital investissement régional

Emergence d'un pôle de capital investissement régional dans le centre de la France.

Le rapprochement de Sofimac et de Centre Capital développement a donné naissance à un pôle de capital investissement régional indépendant de taille significative (100 M€) dans le centre de la France. Ce partenariat permet d'associer les compétences des deux équipes pour répondre aux besoins de financement des PME, quel que soit leur secteur d'activité, traditionnel ou technologique, et leur stade de développement, pour des montants pouvant atteindre 2 M€. En maintenant leur implantation d'origine (Clermont-Ferrand et Orléans), les équipes affirment leur volonté de conserver leur proximité avec les chefs d'entreprise et leur environnement. Le professionnalisme de ces équipes, leur capacité à générer une rentabilité proche de celle du marché et la taille critique de ce type de structures sont les principaux critères d'intervention des investisseurs qui accompagnent CDC Entreprises. Ainsi, cette opération, largement encouragée par CDC Entreprises, s'inscrit dans l'évolution naturelle du marché et devrait faire des émules.

Enfin, CDC Entreprises crée également des outils de financement consistant à pallier des déficits conjoncturels. Ainsi, en 2001, fragilisés par l'explosion de la bulle technologique, les acteurs du marché du capital risque n'étaient pas toujours en situation de refinancer les sociétés technologiques, mêmes celles dont le potentiel restait important. C'est pourquoi CDC Entreprises a constitué le Fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises (FCJE), à parts égales avec l'Etat et le FEI, dont la vocation était de co-investir aux côtés des fonds de capital risque dans les sociétés disposant d'un potentiel de développement. OPi est un exemple de co-investissement réalisé par ce FCJE.

Etude de cas n°5 : co-investissement technologique

Co-investissement dans une entreprise de biotechnologie.

Fondée en 1999 par Gilles Alberici, OPi est une société biopharmaceutique à vocation mondiale dont la mission est de développer et commercialiser des médicaments destinés au traitement de maladies rares et graves, dites « orphelines », dans une démarche d'innovation et de santé publique.

Le FCJE a souscrit à une première augmentation de capital de OPi en août 2002 pour un montant de 1,2 M€. La société réalisait alors un chiffre d'affaires de 1,3 M€. Cette intervention aux côtés de Viveris et Sofimac, rejoints ultérieurement par SPEF et Siparex, a financé la R&D et la croissance de la société par acquisition de nouveaux produits. Ceci a permis une très forte croissance du chiffre d'affaires les années suivantes.

Après 5 exercices financiers déficitaires, l'année 2005 a livré un résultat équilibré pour un chiffre d'affaires de 11 M€. La forte croissance des revenus d'OPi (de l'ordre de 60 à 80% par an) permet de renforcer l'effort de R&D tout en livrant, à compter de 2006, une activité légèrement bénéficiaire. Les produits d'OPi sont maintenant présents dans 50 pays, par l'intermédiaire de 3 filiales (Grande-Bretagne, Allemagne et Canada) et d'un réseau d'agents et de distributeurs. Une activité de développement est en cours de création aux Etats-Unis. Le FCJE a continué de soutenir la société dans les tours de tables ultérieurs pour un montant total de 3,2 M€.

ANNEXE

EQUIPE DE DIRECTION DE CDC ENTREPRISES

REPERES DE L'HISTOIRE

EQUIPE DE DIRECTION DE CDC ENTREPRISES

<p>Jérôme Gallot Président</p> <p>Tél. : 01 58 50 90 01 jerome.gallot@caissedesdepots.fr</p>	<p>Jérôme Gallot, a rejoint CDC Entreprises en 2006.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Jérôme Gallot était directeur général de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes du ministère de l'Economie et des Finances (1997 – 2003) puis Directeur de la Caisse des Dépôts, en charge de la Direction des retraites et de différentes autres responsabilités (affaires européennes et internationales, développement durable et mission climat, Fonds Galaxy dans les infrastructures de transport).</p> <p>Ancien élève de l'ENA, Lauréat de l'IEP de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit.</p>	
<p>Pascal Lagarde Directeur général</p> <p>Tél. : 01 58 50 72 70 pascal.lagarde@cdcentreprises.fr</p>	<p>8 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 1999.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Pascal Lagarde était adjoint au sous-directeur « composants électroniques » puis chargé de la sous-direction informatique et télécommunications à la Direction générale des stratégies industrielles du Ministère de l'industrie.</p> <p>Ecole Polytechnique et Ecole nationale supérieure des techniques avancées.</p>	
<p>Claude Sauvageot Conseiller du Président</p> <p>Tél. : 01 58 50 89 51 claude.sauvageot@cdcentreprises.fr</p>	<p>20 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 2005.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Claude Sauvageot était Président du Directoire de CDC Entreprises – Services Industrie, filiale spécialisée en capital développement et capital transmission.</p> <p>Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai et Centre de Perfectionnement aux Affaires.</p>	

Les repères de l'histoire

1994 : lancement du premier Programme triennal PME doté de 260 M€ provenant des fonds propres de la Caisse des Dépôts.

1996 : premiers investissements réalisés par le Programme dans les organismes de capital investissement régionaux.

1997 : reconduction du Programme PME dans des conditions analogues au premier.

1998 : création du Fonds public (91,5 M€) et du Fonds BEI (45,7 M€) pour le capital risque, nés d'une volonté commune de l'Etat et de la Banque Européenne d'investissement (BEI) de s'engager sur ce segment de marché.

création de CDC PME SAS, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts qui reprend l'ensemble des actifs liés au Programme.

1999 : naissance des premiers fonds d'amorçage à laquelle CDC PME participe activement.

2000 : début du 3^{ème} Programme triennal.

lancement du Fonds de promotion pour le capital risque (FPCR), doté à parité de 50 M€ par l'Etat, la BEI et la Caisse des Dépôts. Le FPCR prend le relai des fonds de première génération, totalement investis.

2002 : création du Fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises (FCJE) doté de 90 M€ à parts égales par l'Etat, CDC PME et le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Premier fonds d'investissement direct géré par CDC PME, le FCJE a pour vocation d'intervenir dans les jeunes entreprises technologiques.

création du Fonds pour le capital investissement régional (FCIR), doté par CDC PME (40 M€), le FEI (20 M€) et San Paolo IMI (10 M€).

2004 : CDC PME devient CDC Entreprises, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts en charge de la gestion des activités de capital investissement de l'Etablissement public.

signature d'une convention quinquennale avec l'Etat, dans laquelle la Caisse des Dépôts s'engage à consacrer, au titre du Programme PME Innovation, une enveloppe annuelle de 150 M€ en faveur du financement des entreprises à potentiel de croissance.

2005 : lancement du 3^{ème} Fonds de Fonds technologique de 150 M€, associant à parts égales l'Etat, CDC Entreprises et le FEI.

lancement du fonds Patrimoine et Création (P&C), second fonds d'investissement direct géré par CDC Entreprises.

2006 : CDC Entreprises gère aujourd'hui 1,2 Md€ (dont 750 M€ pour compte propre). Le portefeuille géré comprend 262 fonds ou sociétés de capital investissement.